

Orientation

A-40

CLAP

FICHE N°X043

Version : 1

Directive 2014/68/UE

Accepté par le GTP : 08/01/2016

Accepté par le CLAP : 08/01/2016

Référence Directive : Article 2 § (5)

Sujet : Domaine d'application – Accessoires sous pression

Question : Que signifie « enveloppe soumise à pression » dans la définition d'accessoire sous pression à l'article l'article 2 (5) ?

Réponse :

L'expression « enveloppe soumise à pression » se réfère à une enceinte dans lequel un fluide sous pression ($PS > 0,5$) est confiné ou transporté (volume $V > 0$).

Par conséquent, un produit dont la seule surface soumise à pression est une bride ou un raccord vissé n'est pas un accessoire sous pression, mais un composant d'un équipement sous pression relevant de la directive Équipements sous pression (DESP) lorsqu'il est utilisé sur un tel équipement.

Exemples typiques de composants qui ne sont pas des accessoires sous pression : capteur de niveau, transmetteur de pression affleurant et doigt de gant pour thermomètre.

Note : Cela ne s'applique pas à de tels dispositifs lorsqu'ils sont utilisés pour une fonction de sécurité.

Voir aussi Orientation A-08 (CLAP X014), Orientation A-22 (CLAP X027), Orientation A-25 (CLAP X029) et Orientation G-19 (CLAP X155).